

COMPTE RENDU SEANCE DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier DOUSSOT, maire.

Etai(e)nt présent(e)s : Mmes CHARTIER Annie, FLISS Myriam, LHOTE Françoise, PETIT Francine, MM. DOUSSOT Olivier, SEGUIN Christian, KOCH Jean, ODILLE Jean-Marc, NOTTEAU Michel, ANGAUT Marc.

Absent(e)s : M. SCHRIVE Luc donne pouvoir à CHARTIER Annie
Madame Annie CHARTIER a été nommée secrétaire de séance.

DENOMINATION D'UNE VOIRIE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de choisir un nom de rue pour la RD120 du carrefour entre cette route et la RD951 et jusqu'en limite de finage de La Motte Tilly. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de dénommer cette voirie, « Route de Fontenay ».

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE, sous la présidence de Monsieur Christian SEGUIN, le Maire s'étant retiré en application de la réglementation en vigueur, le compte administratif 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 170 349.92 euros
Recettes 235 966.59 euros
Excédent 2020 : 65 616.67 euros
Résultat de clôture 2019 : 518 703.88 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 43 210.27 euros
Recettes 19 625.49 euros
Déficit 2020 : - 23 584.78 euros
Résultat de clôture 2020 : 21 006.81 euros

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 518 703.88 euros
- Un excédent d'investissement de 21 006.81 euros
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 14 513.00 euros

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Affectation de 418 703.88 euros en report à nouveau ligne 002 – section de fonctionnement
- Affectation de 21 006.21 euros en report à nouveau ligne 001 – section d'investissement
- Affectation de 100 000 euros au c/1068 excédent de fonctionnement capitalisé – section d'investissement

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux des taxes locales de 2020. Après délibération, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, les taux suivants :

Taux votés pour 2021	
Taxe Foncière (bâti)	34.01 %
Taxe Foncière (non bâti)	19.00 %
Cotisation Foncière des Entreprises	18.62 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 394 081.56 euros

Recettes : 610 472.32 euros

- Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 216 113.00 euros

DIVERS

Néant

Fait et délibéré à La Motte Tilly, le 9 avril 2021

Le Maire,

Olivier DOUSSOT